

Les nouveaux représentants du personnel (CSE, CHSCT...)

PARIS



Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription



Le programme

OBJECTIF

Cette formation vous permettra de comprendre le nouveau comité social et économique et son organisation, afin d'en faire un outil de dialogue social dans l'entreprise. Elle sera également l'occasion d'appréhender les droits, les moyens d'action et les devoirs des membres du comité et d'intégrer la réforme des ordonnances Macron.

INTRODUCTION

Quand et comment mettre en place un CSE dans mon entreprise ?

Focus sur l'UES et l'établissement distinct

1. Le fonctionnement du CSE

- Les commissions du CSE
- La commission santé, sécurité et des conditions de travail
- Le représentant de proximité
- Les réunions du CSE
- Le budget du CSE

Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets,
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

Prérequis

Connaissance IRP

2. Les crédits d'heures

- Durée du crédit d'heures, dépassement et sanctions
- Utilisation des crédits d'heures
- Règles de paiement du crédit d'heures

3. La consultation du CSE

- Consultations et informations récurrentes
- Informations trimestrielles
- Consultations et informations ponctuelles
- Rappel des règles de consultation du CSE
- La base de données économiques et sociales

4. La négociation au CSE

- La négociation obligatoire
- Dispositions supplétives et sanctions

Formation complémentaire recommandée DELSOL AVOCATS

Sécuriser le processus électoral dans l'entreprise





Informations pratiques



LIEU

DELSOL Avocats
4bis, rue du
Colonel MOLL,
75017 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

TARIFS

380 € HT par
participant

Limité à 12
participants

Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Droit social - Protection sociale

Caroline MARGERIN, Avocat collaborateur



cmargerin@delsolavocats.com

Caroline MARGERIN intervient pour toutes les questions relatives aux problématiques individuelles ou collectives du droit social, en conseil comme en contentieux.

Elle a rejoint le Département Social du cabinet DELSOL Avocats en janvier 2017.

Auparavant, elle a exercé au sein des cabinets GALION et BRL Avocats. Elle avait déjà effectué plusieurs stages en entreprise (AIR LIQUIDE SA) et en cabinets d'avocats (MGG Legal, CAPSTAN).

- CAPA (2014)
- Master II Droit et Sciences du Travail Européen (Université TOULOUSE), incluant un semestre au sein de l'University College of DUBLIN
- Langues : français, anglais (couramment)

Droit social - Protection sociale

Philippe PACOTTE, Associé



ppacotte@delsolavocats.com

Philippe PACOTTE est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Il a acquis une solide expérience :

- des opérations de restructuration et des projets internationaux, intégrant tant l'ingénierie propre à sa matière que la conscience des synergies nécessaires avec les départements « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et « Droit fiscal » : transferts de siège, fusions, LBO, réorganisation d'activités, « due diligences » relatives aux audits d'acquisition ou de cession, etc.,
- du suivi quotidien de l'ensemble de la gestion sociale,
- des dispositifs de protection sociale complémentaires,
- des problématiques de temps de travail,
- des contentieux individuels ou collectifs du travail,
- de la contestation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le contentieux général et technique de la sécurité sociale.

Il intervient plus particulièrement pour le compte de grandes entreprises françaises et internationales.

Il a été pendant dix ans collaborateur en droit du travail au sein de grands cabinets parisiens, français et anglo-saxons, tels que BARTHELEMY (1996 - 1998), Paul HASTINGS (1998 - 1999), LATHAM & WATKINS (1999 - 2005) ; il a ensuite exercé en qualité d'associé, responsable du département Droit du travail, au sein d'ARES Avocats (2005 - 2009), avant de rejoindre DELSOL Avocats en septembre 2009.



- DESS Droit et Pratiques des Relations de Travail (Faculté de MONTPELLIER)
- Langues : anglais (couramment)

- Animateur de formations professionnelles et séminaires destinés aux acteurs du monde du droit du travail, et des formations internes au sein des entreprises.
- Chargé de cours de droit du travail à l'Université PARIS VIII (3ème cycle).
- Ancien administrateur du cabinet.



Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Cachet et signature obligatoires

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.